

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 857**21 août 2003****SOMMAIRE**

A.T.T.C. Control S.A., Luxembourg	41092	Husman S.A., Luxembourg	41135
Account Data Europe S.A., Grevenmacher	41093	Iacobi Günther Capital S.A., Luxembourg	41096
Agemat S.A., Mertert	41094	I.M.X. S.A., Luxembourg	41093
Alaska Investment Company S.A.H., Luxembourg	41135	Immobilière Amadeus S.A., Luxembourg	41098
Alinico's S.A., Luxembourg	41135	Itaú Europa Luxembourg Sicav, Luxembourg ...	41124
Am Pays S.A., Luxembourg	41095	Jeddilux S.A., Luxembourg	41095
AP Portland 4, S.à r.l., Luxembourg	41091	Landson Financial Holding S.A., Luxembourg ...	41095
Arifa International S.A., Luxembourg	41122	Lion Acquisition 100 S.A., Luxembourg	41124
Astrilux S.A.	41123	Lux Energ Resources Holding S.A., Luxembourg .	41097
Bankinter International Fund, Sicav, Luxembourg.	41117	Lux Energ Resources Investments S.A., Luxem- Luxembourg	41097
Bavarian Building Management, GmbH, Wormel- dange	41122	Lux Source S.A.	41096
Bavarian Building Management, GmbH, Wormel- dange	41122	Lux-Stone, S.à r.l., Remich	41123
Berner Belgien S.A., Luxembourg	41092	Luxemburger Glaswelt, GmbH, Steinsel	41135
Billalux S.A., Luxembourg	41109	Marhip S.A., Luxembourg	41121
Bocs Holding S.A., Luxembourg	41134	Midoc International Holding S.A., Luxembourg ..	41122
BSI-New Biomedical Frontier, Sicav, Luxembourg	41111	Misteri, S.à r.l., Dudelange	41100
Civil Engineering International Holding S.A., Lu- xembourg	41136	Onyx S.A., Luxembourg	41096
East Med Holdings S.A., Luxembourg	41121	P.C. Invest S.A., Luxembourg	41118
Eccica S.A., Luxembourg	41090	Paddington Investments S.A., Luxembourg	41101
EFFE International S.A., Luxembourg	41112	Palerider Holding S.A., Grevenmacher	41094
Entreprise Greiveldinger, S.à r.l., Howald	41093	Passing Shot S.A.H., Luxembourg	41118
Europäische Grundbesitz und Beteiligungsgesell- schaft S.A., Luxembourg	41134	Patria Investment Fund, Sicav, Luxembourg ...	41119
Europäische Grundbesitz und Beteiligungsgesell- schaft S.A., Luxembourg	41134	Patria Investment Fund, Sicav, Luxembourg ...	41119
Europäische Grundbesitz und Beteiligungsgesell- schaft S.A., Luxembourg	41134	Revu International S.A.H., Luxembourg	41136
F.B. Chaussures, S.à r.l., Luxembourg	41123	Schemsy S.A., Mersch	41098
F.P.H. Invest Holding S.A., Luxembourg	41094	Semika S.A., Luxembourg	41119
F.W.L. S.A., Luxembourg	41091	Sicpa Commercial Inks Holding (Lux) S.A., Lu- xembourg	41092
Fiduciaire Socodit S.A., Grevenmacher	41094	Sicpa Security Holding (Lux) S.A., Luxembourg ..	41096
Fiduciaire Socofisc S.A., Grevenmacher	41093	Skyscrape S.A., Grevenmacher	41095
Foncière T.M.G.F. S.A., Luxembourg	41091	SMCV Holding S.A., Luxembourg	41124
Fondation: Pensionnat Notre-Dame (Sainte-Sophie), Luxembourg	41090	SML Participations S.A., Luxembourg	41098
Frida S.A.H., Luxembourg	41118	Sunreef Yachts S.A., Luxembourg	41123
Fund Partners, Sicav, Luxembourg	41119	SZS International Holding S.A.	41097
Fund Partners, Sicav, Luxembourg	41120	Tenaris S.A.H., Luxembourg	41121
Globaltel International S.A., Luxembourg	41136	Textile International S.A., Luxembourg	41092
		United Grain and Oil Holding S.A., Bereldange ..	41097
		Vermietungsgesellschaft Objekt Belair, G.m.b.H.	41120
		Vermietungsgesellschaft Objekt Groussgaasack, G.m.b.H.	41120
		Wellfleet, Sicav, Luxembourg	41120

FONDATION: PENSIONNAT NOTRE-DAME (SAINTE-SOPHIE), Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1269 Luxembourg, 4, rue Marguerite de Busbach.

Approuvé par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1967.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Actif immobilisé	1.907.740,56	Capital	2.231.041,72
Actif circulant	122.009,25	Dettes	6.312.850,14
Perte			
- reportée	5.631.533,20		
- de l'exercice	882.608,85		
Total LUF	8.543.891,86	Total LUF:	8.543.891,86

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR 2002

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Frais de personnel	5.471.408,61	Produits	5.171.690,38
Autres charges	498.285,72	Produits exceptionnels	22.827,74
Amortissements	107.432,64	Perte de l'exercice	882.608,85
Total LUF:	6.077.126,97	Total LUF:	6.077.126,97

Conseil d'administration

Monsieur Albert Hansen, président;
 Soeur Monique Méheut, administrateur;
 Soeur Jean-Marie Becker, administrateur;
 Soeur Elisabeth Mootz, administrateur;
 Monsieur le Vicaire Général Mathias Schiltz, administrateur;
 Monsieur Nico Bley, administrateur;
 Monsieur Mathis Hengel, administrateur.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

A. Hansen
Président

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG06886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043585.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

ECCICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 48.422.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 24 juin 2003 que Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur, en remplacement de Madame Gerty Marter, démissionnaire.

L'élection définitive de Monsieur Mathis Hengel et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Gianluigi Ferrario, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano (Suisse), Via Pioda 12, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
 G. Schneider
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(042723.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

AP PORTLAND 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.500,-

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 74.496.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue le 2 juillet 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de AP PORTLAND 4, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

Prenant en considération les pertes reportées, le résultat net au 31 décembre 2001 est une perte de USD 346,95 qui sera allouée dans le compte pertes à reporter.

- d'accorder pleine et entière décharge aux Gérants pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042801.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

F.W.L. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 83.467.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 juillet 2003

- Madame Michèle Feite, employée privée, demeurant au 30, route du Luxembourg, L-6916 Roodt-Syre, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de Madame Michèle Feite sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

F.W.L. S.A.

G. Feite / C. Salmon

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042861.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

FONCIERE T.M.G.F. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 89.276.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 juillet 2003

- Madame Isabelle Mathieu, employée privée, demeurant au 5, Rue des Ecoles, 54 560 Fillières, France, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. La cooptation de Madame Isabelle Mathieu sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

FONCIERE T.M.G.F. S.A.

G. Feite / M. Cabassi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042865.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

BERNER BELGIEN S.A., Société Anonyme.

Siège de la société mère: B-3620 Lanaken, 1, Bernerstraat.
Succursale luxembourgeoise: L-2453 Luxembourg, 15, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 26.459.

—
Monsieur Hans-Peter Artmann, demeurant à D-74653 Kunzelsau, 18 Eichenweg, a été nommé administrateur de la société à partir du 1^{er} avril 2002.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.
Pour avis sincère et conforme
Pour *BERNER BELGIEN S.A.*
KPMG Experts Comptables
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042867.3/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SICPA COMMERCIAL INKS HOLDING (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.882.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai que:

- Monsieur Hubert Angleys, Group Controller, demeurant route de Divonne «Au Marronnier», F-01170 Vesancy (France) a démissionné de sa fonction de Délégué à la gestion journalière de la société SICPA COMMERCIAL INKS HOLDING (LUX) S.A.

Décharge pleine et entière est accordée à l'Administrateur-délégué démissionnaire pour l'exercice de son mandat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.
Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042967.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

TEXTILE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 50.159.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Signature.

(043009.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

A.T.T.C. CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 60.319.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 26 juin 2003

«Les actionnaires réunis en assemblée plénière décident à l'unanimité la continuation des activités de la société en dépit de la perte de plus des trois quarts du capital social»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043105.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 233A, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 24.881.

Constituée pardevant M^e Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 29 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 351 du 17 décembre 1986, modifiée pardevant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 mars 1999, acte publié au Mémorial C n° 499 du 29 juin 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 5 juillet 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 184 du 1^{er} février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(043308.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

ACCOUNT DATA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 70.580.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001 enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01885, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(043315.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

I.M.X. S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.500,-.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 83.036.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 juillet 2003

- Madame Céline Boussebassi, employée privée, demeurant au 17, Rue du Cormier, 57 330 Entringe, France, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de Madame Céline Boussebassi sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

I.M.X. S.A.

G. Feite / COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042880.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 49.547.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001 enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01948, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(043319.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.546.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001 enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01943, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour la société FIDUCIAIRE SOCODIT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(043323.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

F.P.H. INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 156, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 80.069.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 juillet 2003

- Monsieur Pierre Schwartz, employé privé, demeurant au 1/5, Impasse du Dauphiné, F-57 490 Carling est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de Monsieur Pierre Schwartz sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

F.P.H. INVEST HOLDING S.A.

V. Roda / COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042869.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

PALERIDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.555.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01941, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour la société PALERIDER HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(043325.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

AGEMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6689 Mertert, Scheidelberg.
R. C. Luxembourg B 65.566.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01923, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour la société AGEMAT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(043326.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

SKYSCRAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 53.666.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01935, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour la société SKYSCRAPE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(043327.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

JEDDILUX S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 90.604.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 juillet 2003

- Madame Michèle Feite, employée privée, demeurant au 30, route du Luxembourg, L-6916 Roodt-Syre, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. La cooptation de Madame Michèle Feite sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

JEDDILUX S.A.

G. Feite / V. Roda

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042886.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

LANDSON FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 51.305.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 juillet 2003

- Madame Vanessa Roda, employée privée, demeurant au 16, Boucle Sylvie de Selancy, 57 100 Manom, France est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. La cooptation de Madame Vanessa Roda sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

LANDSON FINANCIAL HOLDING S.A.

G. Feite / COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042888.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

AM PAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 20, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 40.976.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Signature.

(043429.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

ONYX S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,-.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 83.045.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 juillet 2003

- Madame Céline Boussebassi, employée privée, demeurant au 17, Rue du Cormier, 57 330 Entringe, France, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de Madame Céline Boussebassi sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

ONYX S.A.

G. Feite / COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042895.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

SICPA SECURITY HOLDING (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.883.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai que:

- Monsieur Hubert Angleys, Group Controller, demeurant route de Divonne «Au Marronnier», F-01170 Vesancy (France) a démissionné de sa fonction de Délégué à la gestion journalière de la société SICPA SECURITY HOLDING (LUX) S.A.

Décharge pleine et entière est accordée à l'Administrateur-délégué démissionnaire pour l'exercice de son mandat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042968.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

IACOBI GÜNTHER CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 66.495.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 juillet 2003.

A. Lentz.

(043448.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

LUX SOURCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.463.

La société LDF ROTHSCHILD CONSEIL dénonce, avec effet immédiat en date du 8 juillet 2003, la siège social de la société établi au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour le Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043283.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 83.566.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 30 juin 2003 que:
La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg a été élue au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se prononcera sur l'exercice 2002 en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Pour inscription - modification
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07017. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042977.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

LUX ENERG RESOURCES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 83.567.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 30 juin 2003 que:
La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg a été élue au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se prononcera sur l'exercice 2002 en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Pour inscription - modification
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07019. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042982.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

UNITED GRAIN AND OIL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Bereldange.
R. C. Luxembourg B 55.270.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(043454.3/207/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

SZS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.993.

—
EXTRAIT

- Monsieur H. J. Moors a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société
- Le siège social situé 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.
- La société ING TRUST (Luxembourg) S.A. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043270.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

SML PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 84.952.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 12 juin 2003 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2002;
- l'assemblée a décidé de reporter la perte de l'exercice 2002 sur les exercices suivants;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs actuellement en fonction ainsi qu'au Commissaire aux Comptes THEMIS AUDIT LIMITED pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour SML PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043286.1//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

IMMOBILIERE AMADEUS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 84.942.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 12 juin 2003 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2002;
- l'assemblée a décidé de reporter la perte de l'exercice 2002 sur les exercices suivants;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs actuellement en fonction ainsi qu'au Commissaire aux Comptes THEMIS AUDIT LIMITED pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour IMMOBILIERE AMADEUS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043288.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

SCHEMSY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.
R. C. Luxembourg B 94.683.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société ESTORIA S.A., avec siège social à Tortola, Road Town, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, (Iles Vierges Britanniques).

2.- La société DRAZAN S.A., avec siège social à Tortola, Road Town, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux sont ici dûment représentées par Monsieur Bernard Pranzetti, employé privé, demeurant à L-7450 Lintgen, 14, route Principale.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de SCHEMSY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Mersch.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes prestations de services administratifs, à l'exclusion de toutes activités rentrant dans les professions d'expert comptable et de conseil économique.

La société a en outre la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option d'achat, de négociation et de toute autre manière et

notamment l'acquisition de brevets et licences leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques de rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou signature électronique qualifiée, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou signature électronique qualifiée.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société ESTORIA S.A., avec siège social à Tortola, Road Town, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, (Iles Vierges Britanniques), cinquante actions	50
2.- La société DRAZAN S.A., avec siège social à Tortola, Road Town, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, (Iles Vierges Britanniques), cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui du commissaire aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) La société ESTORIA S.A., avec siège social à Tortola, Road Town, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce de Tortola, sous le numéro 527.608;
 - b) Monsieur Bernard Pranzetti, employé privé, né à Piennes, (France), le 10 mai 1950, demeurant à L-7450 Lintgen, 14, route Principale;
 - c) Madame Tetyana Goergen-Nevodnycha, comptable, née à Kirovograd, (Ukraine), le 30 juin 1974, demeurant à L-3914 Mondercange, 7, am Weier.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société DRAZAN S.A., avec siège social à Tortola, Road Town, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce de Tortola, sous le numéro 526.794.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est établi à L-7557 Mersch, 31, rue Mies.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Tetyana Goergen-Nevodnycha, préqualifiée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Pranzetti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2003, vol. 524, fol. 13, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 juillet 2003.

J. Seckler.

(044103.3/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2003.

MISTERI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3592 Dudelange, 6, rue Verte.

R. C. Luxembourg B 28.103.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Signature.

(043456.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

PADDINGTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 94.672.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R. C. Luxembourg B 59.956,

ici représentée par Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Monsieur Marc Ambroisien, prénommé, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**Art. 1^{er}.**

Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de PADDINGTON INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2.

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3.

Le capital social est fixé à quatre millions six cent vingt mille Euros (4.620.000,- EUR) représenté par quarante-six mille deux cents (46.200) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quatre cent cinquante-sept millions trois cent quatre-vingt mille Euros (457.380.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions six cent vingt mille Euros (4.620.000,- EUR) à quatre cent soixante-deux millions d'Euros (462.000.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de quatre millions six cent vingt mille (4.620.000) actions nouvelles de cent Euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4.

La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5.

Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement

initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 6.

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11.

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**Art. 12.**

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV: Exercice social, Dissolution**Art. 14.**

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15.

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale**Art. 16.**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. LCF ROTHSCCHILD CONSEIL, société anonyme, préqualifiée, quarante-six mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions	46.199
2. Monsieur Marc Ambrosien, prénommé, une action	1
Total: quarante-six mille deux cents actions.	46.200

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre millions six cent vingt mille Euros (4.620.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante-huit mille Euros (58.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Marc Ambroisien, prénommé,
 b) Monsieur Karl Guenard, sous-directeur principal, né à Blois (France), le 4 juin 1967, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,
 c) Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur principal, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4. Est nommée commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R. C. Luxembourg B 51.238.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand three, on the ninth of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, having its registered office in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C. Luxembourg B 59.956,

here represented by Mr. Marc Ambroisien, directeur, born in Thionville (France), on March 8, 1962, with professional address in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

by virtue of a proxy established on July 8, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. Mr Marc Ambroisien, prenamed, acting in her personal name.

Said appearing parties have established as follows articles of incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Title I: Name, Registered office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1.

There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be PAD-DINGTON INVESTMENTS S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board.

In the event that the board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3.

The corporate capital is fixed at four million six hundred and twenty thousand Euro (4,620,000.- EUR) represented by forty-six thousand two hundred (46,200) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each. These shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The board of directors is authorized to increase the initial corporate capital by four hundred and fifty-seven million three hundred and eighty thousand euro (457,380,000.- EUR) in order to raise it from four million six hundred and twenty thousand Euro (4,620,000.- EUR) to four hundred and sixty-two million Euro (462,000,000.- EUR) as the case may be by the issue of four million six hundred and twenty thousand (4,620,000) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each, having the same rights as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues,

to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

With respect to the conditions set forth herein before and notwithstanding the stipulations of article 12 hereafter, the board of directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the articles of incorporation.

Art. 4.

The company is entitled to redeem its own shares, which are subscribed and fully paid-in, in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies, as amended, it being understood that this acquisition may only be made by means of distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium through the issue of its shares or by means of the proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

The redemption price of the redeemable shares is calculated on the basis of the company's net assets determined in accordance with article five hereunder.

Art. 5.

The redemption price of the shares, which the company intends to redeem in accordance with article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value per share, as this value will be determined by the board of directors on the valuation day, which shall be the day on which the board of directors decides to redeem any shares in accordance with the terms and conditions set out here below.

The net asset value of the company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the company, being the value of the company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the company then outstanding at such close of business, all in accordance with the valuation regulations set out hereunder or should any event not be provided by these regulations, in accordance with the rules the board of directors shall regard as fair and equitable. All these valuation rules and provisions comply with generally accepted accounting principles.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the board of directors with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the company and on its present, past and future shareholders.

Valuation regulations

A. The assets of the company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all accounts receivable;
- c) all loans, shares, stock, bonds, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the company (safe any possible adjustments, which are not contrary to paragraph B (i) hereunder, and which the company may make with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- d) all stock, and stock dividends, receivable by the company;
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the company including the expenses relating to the issue and distribution of the company's securities insofar as the same have not been written off, and;
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be reduced by the company in order to reflect the true value thereof and the dividends which are not cash dividends, which are declared but not received will be booked and evaluated as cash dividends.

(ii) The value of each loan, share, stock, bond, debenture stock, subscription right, warrant, option and other investment and security, which is quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at close of business on the valuation day at its latest available sale price on the stock exchange which is usually the principal market for such security unless the valuation day is not a business day in the place of that stock exchange in which case the latest available sale price of the day next preceding such non-business day will be applied, all these prices being registered by the usual means (or in case no sale price is available the latest purchase price will be registered) but in case of emergency or unusual circumstances regarding the trading of these securities and if the board of directors is of the opinion that the price determined as aforesaid is not representative of the fair market value of the relevant securities it may substitute such price which is in its opinion representative of such fair market value.

(iii) The value of each investment or security mentioned here above which is not quoted or dealt in on a stock exchange but which is traded on a recognized market will be valued in a manner as close as possible to the method described in paragraph B (ii) here above unless the board of directors is of the opinion that another form of quotation is reflecting in a better way its fair market value, in which case such form of quotation will be used;

(iv) The value of each security which is subject to restrictions (such security being defined as a security whose resale price may be affected by any legal or contractual restrictions with respect to the sale) and which are owned by the company will be valued in good faith by the board of directors. The factors to be taken into consideration in order to determine these prices include among others the nature and the duration of the restrictions affecting the sale of the security, the volume of the market for securities of the same kind or for securities into which the relevant security subject to the restriction is convertible, and if applicable, the initial allowance which will be applied while purchasing such security with respect to the market value of securities of the same class which are not subject to restrictions or of securities into which they are convertible.

(v) The value of any other investment or security as indicated here above or any other assets for which no price quotation is available will be the market value determined by the board of directors in good faith and in a manner which complies with generally accepted accounting regulations to the extent they are applicable, which the board of directors regards as appropriate from time to time;

(vi) Notwithstanding anything to the foregoing, on each valuation day on which the company has undertaken to

a) acquire an asset, the amount to be paid for such asset will be indicated as a liability of the company whereas the value of the asset to be acquired will be indicated as an asset.

b) sell an asset, the amount to be received will be indicated among the company's assets and the asset to be delivered will not be indicated among such assets provided however that if the exact value or the exact nature of this contra or this asset are not known on the valuation day, the value thereof will be estimated by the board of directors.

C. The liabilities of the company shall be deemed to include:

a) all loans, bills and accounts payable;

b) all accrued interest on the company's loans (including the accrued commitment fees);

c) all accrued or payable expenses;

d) all known present or future liabilities including all matured contractual payment obligations in cash or in kind, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the company if the valuation day falls on the day where the dividends are declared or is subsequent thereto and the amount of any declared dividends for which the coupons have not been presented and which consequently have not been paid;

e) an appropriate provision for future taxes based on the capital an due up to the valuation day as determined from time to time by the board of directors.

f) all other liabilities of the company of whatsoever kind and nature indicated in accordance with generally accepted accounting rules except liabilities represented by the company's share capital, its reserves and its profits. While determining the amount of such liabilities the board of directors may calculate in advance any administration costs and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D. The company's net assets represent the assets of the company as they are defined here above minus its liabilities defined here above at close of business on the valuation of day on which the redemption value is determined.

E. All investments, credit balances or other assets or liabilities of the company, denominated in a currency other than the currency of the corporate capital are valued, as the case may be, on the basis of the exchange rate on the day of the calculation of the redemption value.

F. For determining the redemption value, the net assets are divided by the number of shares which are issued and in circulation on the valuation day.

For this purpose:

a) the shares of the company which are offered for redemption according to the present article are regarded as being in circulation until immediately after the close of business on the valuation day referred to in this article and after the redemption until the moment where the payment occurs, the redemption price will be regarded as a debt of the company.

b) The shares of the company which are subscribed are regarded as issued and in circulation from the moment where the subscription is accepted and recorded in the company's books which in general will be made immediately after the close of business on the valuation day to which their subscription and issue applies; and the funds to be received are regarded as an asset of the company.

Title II: Management and supervision

Art. 6.

The company shall be managed by a board of directors composed of a least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re eligible.

Art. 7.

With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the articles of incorporation, the board of directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The board of directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the board of directors shall be adopted by majority vote.

Art. 8.

The board of directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 9.

Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the board of directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 10.

The board of directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 11.

The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall re eligible.

Title III: General meeting and distribution of profits**Art. 12.**

The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 13.

The annual meeting of shareholders shall be held on third Thursday of May at 10.00 a.m. in the commune of the registered office or at any other location designated in the convening notices.

If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Title IV: Accounting year, Dissolution**Art. 14.**

The accounting year shall begin on January 1st and end on December 31st.

Art. 15.

The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V: General provisions**Art. 16.**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies.

Transitory provisions

The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on December 31st, 2003.

The first annual general meeting will be held in 2004.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, prenamed, forty-six thousand one hundred and ninety- 46,199 nine shares.	
2. Mr Marc Ambroisien, prenamed, one share	1
Total: forty-six thousand two hundred shares	46,200

The shares have been paid up to the extent of 100% in cash so that four million six hundred and twenty thousand Euro (4,620,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in article 26 of the law of trading companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately fifty-eight thousand Euro (58,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1.- The registered office of the company is L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

The general meeting authorizes the board of the directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3.- Are appointed as directors:

- a) Mr Marc Ambroisien, prenamed,
- b) Mr Karl Guenard, sous-directeur principal, born at Blois (France), on June 4, 1967, with professional address in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,
- c) Mr Reinald Loutsch, sous-directeur principal, born in Pétange, on May 18, 1962, with professional address in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Is appointed as statutory auditor:

HRT REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R. C. Luxembourg B 51.238.

5.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.

6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: M. Ambroisien, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 16, case 6. – Reçu 46.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

G. Lecuit.

(043870.3/220/523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2003.

BILLALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 94.681.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit italien BILLA 515 S.P.A., avec siège social à L-13900 Biella, Via Cristoforo Colombo, 9, (Italie),

ici représentée par Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant à Neuhäusgen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques ADAM MANAGING SERVICES INC., avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Monsieur Jean-Luc Jourdan, préqualifié.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BILLALUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'Article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme de droit italien BILLA 515 S.P.A., avec siège social à L-13900 Biella, Via Cristoforo Colombo, 9, (Italie), neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions 999

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques ADAM MANAGING SERVICES INC., avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Iles Vierges Britanniques), une action 1

Total: mille actions 1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à six, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marco Martinelli, administrateur de société, né à Turin, (Italie), le 10 octobre 1941, demeurant professionnellement à I-00155 Rome, Via Renato Birolli, 8, (Italie);
 - b) Monsieur Rodolfo Peroni, administrateur de société, né à Rome, (Italie), le 28 janvier 1938, demeurant professionnellement à I-00155 Rome, Via Renato Birolli, 8, (Italie), président du conseil d'administration;
 - c) Monsieur Giorgio Natali, administrateur de société, né à Rome, (Italie), le 7 décembre 1918, demeurant professionnellement à I-00155 Rome, Via Renato Birolli, 8, (Italie);
 - d) Monsieur Andrea Mondello, administrateur de société, né à Rome, (Italie), le 18 juillet 1949, demeurant professionnellement à I-00155 Rome, Via Renato Birolli, 8, (Italie);
 - e) Monsieur Ridolfo Paolo Latmiral, administrateur de société, né à Naples, (Italie), le 19 novembre 1956, demeurant à I-00155 Rome, Via A. Torlonia, 15, (Italie);
 - f) Monsieur Paolo Fini, administrateur de société, né à Rome, (Italie), le 29 novembre 1967, demeurant à I-00155 Rome, Via Zandonai, 11, (Italie).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société de droit des Iles Vierges Britanniques FREECAP GLOBAL INC., avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 475491.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.
- 5.- Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Jourdan, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2003, vol. 524, fol. 7, case 3. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2003.

J. Seckler.

(044089.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2003.

BSI-NEW BIOMEDICAL FRONTIER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.006.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 30 May 2003

It is resolved:

- to re-elect Messrs Andrea Fincato, Marco Rinaldi, Gianni Aprile and Serge d'Orazio as Directors for the ensuing year.
- to appoint ERNST & YOUNG, Luxembourg, as Statutory Independent Auditor for the ensuing year.

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 30 mai 2003

Il est décidé:

- de réélire Messieurs Andrea Fincato, Marco Rinaldi, Gianni Aprile et Serge d'Orazio comme administrateurs pour une durée d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.
- de nommer ERNST & YOUNG, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise agréé pour une durée d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour BSI-NEW BIOMEDICAL FRONTIER

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043147.3/526/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

EFFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 94.713.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirtieth of June,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. PROFILO HOLDING SPA, having its registered office at 49, Corso Italia, Milan (Italy), duly represented by Ms. Ruth Niland, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 23, 2003.

2. IMMOBILIARE MISSAGLIA S.r.L., having its registered office at 49, Corso Italia, Milan (Italy), duly represented by Ms. Ruth Niland, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 23, 2003.

Which proxies shall be signed in the name of the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as said above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a 'société anonyme' which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**Art. 1^{er}.**

There is hereby established a «société anonyme» under the name of EFFE INTERNATIONAL S.A.

Art. 2.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3.

The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4.

The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The corporation may also establish branches in Luxembourg and abroad. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares**Art. 5.**

The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (100.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management**Art. 6.**

The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the corporation, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the shareholders.

Insofar as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7.

The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

All meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

The Board of Directors shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

In the event of an emergency, resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition and in case of emergency only, any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Art. 8.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9.

The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11.

Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision**Art. 12.**

The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General Meeting**Art. 13.**

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Tuesday of June at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

All other general meeting of shareholders shall also be held in Luxembourg.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**Art. 14.**

The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 15.

After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation**Art. 16.**

The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17.

All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. PROFILO HOLDING SPA, three hundred and nine shares	309
2. IMMOBILIARE MISSAGLIA S.r.L., one share	1
<hr style="width: 100%;"/>	
Total: three hundred and ten shares	310

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,975.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2) The following are appointed directors:

- Dr. Arnaldo Grimaldi, managing director of Banco Profilo, born in Naples (Italy) on February 15, 1962, resident at Via Arena 22, I-20100 Milan (Italy),

- Dr. Maurizio Dattilo, dottore commercialista, born in Milan (Italy) on March 19, 1963, resident at Via Corridoni Filippo 45, I-20122 Milan (Italy),

- M^e Alex Schmitt, attorney-at-law, born in Luxembourg on March 24, 1953, resident at 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

- 3) Has been appointed statutory auditor:

Mr Marcel Stephany, expert-comptable, born in Luxembourg on September 4, 1951, resident at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

4) The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009, unless they previously resign or are revoked.

- 5) The registered office of the corporation is established at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PROFILO HOLDING SPA, avec siège social au 49, Corso Italia, Milan (Italie), dûment représentée par Mademoiselle Ruth Niland, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 23 juin 2003,

2. IMMOBILIARE MISSAGLIA S.r.L., avec siège social au 49, Corso Italia, Milan (Italie), dûment représentée par Mademoiselle Ruth Niland, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 23 juin 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}.

Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de EFFE INTERNATIONAL S.A.

Art. 2.

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou faisant partie du même groupe. La société peut aussi créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5.

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31,000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6.

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7.

Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Toutes les réunions du conseil d'administration se tiendront à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, et en cas d'urgence seulement, tout membre du conseil d'administration prenant part aux délibérations dudit conseil via un moyen de communication (y inclus par voie téléphonique), permettant à tous les autres membres du conseil d'administration présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de réunion d'un quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

Art. 8.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11.

Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance**Art. 12.**

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale**Art. 13.**

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Toutes les autres assemblées générales se tiendront également à Luxembourg.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 14.**

L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

Art. 15.

L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation**Art. 16.**

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales**Art. 17.**

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. PROFILO HOLDING SPA, trois cent neuf actions	309
2. IMMOBILIARE MISSAGLIA S.r.L., une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Estimation des frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.975,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Dr. Arnaldo Grimaldi, administrateur-délégué de Banco Profilo, né à Naples (Italie), le 15 février 1962, résidant au 22, rue Arena, I-20100 Milan (Italie),

- Dr. Maurizio Dattilo, dottore commercialista, né à Milan (Italie), le 19 mars 1963, résidant au 45, rue Corridoni Filippo, I-20122 Milan (Italie),

- M^e Alex Schmitt, avocat, né à Luxembourg, le 24 mars 1953, résidant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3) A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, né à Luxembourg, le 4 septembre 1951, résidant au 23, Cité Aline Maysch, L-7268 Bereldange.

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires de 2009, sauf révocation ou démission antérieure.

5) Le siège social de la société est fixé au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Niland, P. Frieders

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, vol. 18CS, fol. 10, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

P. Frieders.

(044170.3/212/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2003.

BANKINTER INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.178.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 15 May 2003

- It is decided to pay no dividend for the financial year ended 31 December 2002.
- The co-option of Mr Francisco Galdeano Molina in replacement of Mr Alfonso Alfaro Llovera is ratified.
- The resignation of Mr Fernando Azcona Lopez is acted.
- Mr Francisco Galdeano Molina, José Pan de Soraluze Muguero, Juan Hernandez Andrés and Serge d'Orazio are re-elected as Directors for the ensuing year.

Suit la traduction française:*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mai 2003*

- Il est décidé de ne pas payer de dividende pour l'exercice social clôturant au 31 décembre 2002.
- La cooptation de M. Francisco Galdeano Molina en remplacement de M. Alfonso Alfaro Llovera est ratifiée.
- La démission de M. Fernando Azcona Lopez est actée.
- M. Francisco Galdeano Molina, José Pan de Soraluze Muguero, Juan Hernandez Andrés et Serge d'Orazio sont réélus comme administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour BANKINTER INTERNATIONAL FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043150.3/526/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

P.C. INVEST S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,-.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 78.461.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 juillet 2003

- Madame Isabelle Mathieu, employée privée, demeurant au 5, Rue des Ecoles, 54 560 Fillières, France, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de Madame Isabelle Mathieu sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

P.C. INVEST S.A.

G. Feite / COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042893.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2003.

PASSING SHOT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.449.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 mai 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en remplacement de Madame Isabelle Wieme. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour PASSING SHOT S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043249.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

FRIDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.247.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Gert-Jan Buitink, administrateur de sociétés, demeurant à Brasschaat (Belgique), Président;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est renommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043190.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

PATRIA INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.649.

Excerpt of the resolution taken at the Annual General Meeting of 30. May 2003

- the co-option of Mrs. Jana Drajdilova as Director of the Sicav is ratified.
- the dividend of CZK 24.227,21 per share is approved. This dividend is declared payable on or after August 4, 2003. The Net Asset Value as of July 15, 2003 will be ex-dividend.

Suit la traduction française de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 mai 2003:

- la cooptation de Mme Jana Drajdilova comme Administrateur de la Sicav est acceptée.
- le dividende de CZK 24.227,21 par action est approuvé. Ce dividende sera payable à partir du 4 août 2003. La valeur nette d'inventaire du 15 juillet 2003 sera «ex-dividende».

Certifié sincère et conforme
Pour PATRIA INVESTMENT FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043141.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

FUND PARTNERS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 86.828.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 juin 2003

- La cooptation de Monsieur Rafik Fischer en remplacement de Monsieur Bernard M. Basecqz est ratifiée.

Certifié sincère et conforme
Pour FUND PARTNERS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043142.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

PATRIA INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.649.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour PATRIA INVESTMENT FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

(043144.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

SEMIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.245.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043259.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

FUND PARTNERS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 86.828.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour FUND PARTNERS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(043146.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

WELLFLEET, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 71.787.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour WELLFLEET

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(043151.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT BELAIR, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

R. C. Luxembourg B 58.949.

—
En l'absence de conclusion d'une convention de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, la société SORE INTERNATIONAL, S.à r.l., (anc. ARTHUR ANDERSEN, Société Civile) avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat le siège social de la Société VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT BELAIR, G.m.b.H.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SORE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043153.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT GROUSSGAASSECK, G.m.b.H.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

R. C. Luxembourg B 58.950.

—
En l'absence de conclusion d'une convention de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, la société SORE INTERNATIONAL, S.à r.l., (anc. ARTHUR ANDERSEN, Société Civile) avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat le siège de la Société VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT GROUSSGAASSECK, G.m.b.H.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SORE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043155.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

EAST MED HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.964.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2003 que:

La démission de Monsieur Per-Ake Jonsson en date du 11 juin 2003 a été acceptée;

Décharge est accordée à Monsieur Per-Ake Jonsson.

L'assemblée nomme

Monsieur Hakan Granander, directeur, demeurant 62, Ramsis Street, Roxi, Heliopolis, Caire (Egypte)

comme nouvel administrateur.

Monsieur Hakan Granander terminera le mandat de Monsieur Per-Ake Jonsson, celui-ci venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043192.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

TENARIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.203.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 7 mai 2003 à Veracruz, Mexique

Le siège social de la société de TENARIS S.A. est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg. Cette résolution prendra effet au 1^{er} juin 2003.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

Extract of the resolutions taken at the Board of Directors' Meeting held on May 7th, 2003 in Veracruz, Mexico

The registered office of TENARIS S.A., is transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg. This decision shall take effect as from June 1st, 2003.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour TENARIS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043194.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

MARPHIP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 55.000,-.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 84.080.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 juillet 2003

- Madame Céline Boussebassi, employée privée, demeurant au 17, Rue du Cormier, 57 330 Entringe, France, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de Madame Céline Boussebassi sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

MARPHIP S.A.

G. Feite / COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043316.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

ARIFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.686.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2003

1. La liquidation de la société ARIFA INTERNATIONAL S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043196.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

MIDOC INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.809.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 février 2003

- Monsieur Marc Welter, employé privé, résidant au 36, route du Vin, L-5405 Bech-Kleinmacher, est convoqué en tant que nouvel administrateur en remplacement de Madame Françoise Stamet, qui est décédée. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 6 février 2003.

Certifié sincère et conforme
MIDOC INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Directeurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043203.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 11, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 71.507.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01880, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour la société BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(043371.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 11, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 71.507.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01889, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour la société BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(043368.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

ASTRILUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.005.

Suivant décision du Conseil d'Administration du 2 juillet 2003, les administrateurs actuels de la société anonyme ASTRILUX S.A., dont le siège social a été transféré en date du 3 juin 2003 au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, le contrat de domiciliation conclu en date du 21 décembre 2000 entre la société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. et ladite société ASTRILUX S.A. a été résilié.

Le 10 juillet 2003.

Pour publication
FIDUCENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043313.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

SUNREEF YACHTS S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 90.740.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 juillet 2003

- Madame Céline Boussebassi, employée privée, demeurant au 17, Rue du Cormier, 57 330 Entrange, France, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. La cooptation de Madame Céline Boussebassi sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
SUNREEF YACHTS S.A.
G. Feite / V. Roda
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043317.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

LUX-STONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 40.686.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01921, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour la société LUX-STONE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(043333.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

F.B. CHAUSSURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 25, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 46.801.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01908, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour la société F.B. CHAUSSURES, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(043348.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

ITAÚ EUROPA LUXEMBOURG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.545.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2003

En date du 22 avril 2003 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002;
- d'élire Monsieur Lywall Salles Filho, en qualité d'Administrateur, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004 (sujet à l'approbation de la CSSF);
- de renouveler les mandats de Monsieur Alfredo Egydio Setubal, Monsieur Carlos Enrique Mussolini, Monsieur Dilson de Oliveira et Monsieur Guilherme M. F. Bezerril en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004;
- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour un mandat d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043231.3/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

SMCV HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 44.742.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société du 17 octobre 2002

Il résulte du procès-verbal que l'Assemblée:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation en ce qui concerne l'exécution de leur mandat;
- prononce la clôture de la liquidation;
- décide que les livres et documents de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour SMCV HOLDING S.A. (en liquidation)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043300.3/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

LION ACQUISITION 100 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 94.692.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the sixteenth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(a) CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VII) LIMITED, a limited company (register number 2197301) incorporated under the laws of England and Wales whose registered office is at 85 Watling Street, London EC4M 9BX, England, hereby represented by Ms Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of substitution given on 15th July 2003,

(b) CCP VII SYNDICATION LIMITED, a limited company (register number 02047077), incorporated under the laws of England and Wales whose registered office is at 85 Watling Street, London EC4M 9BX, England, hereby represented by Ms Danielle Kolbach, previously named, by virtue of a power of substitution given on 15th July 2003.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (hereafter the «Articles») of a company which they declare to establish as follows:

Chapter I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name

There is hereby formed a joint stock corporation (société anonyme) under the name of LION ACQUISITION 100 S.A. (hereafter «the Company»).

Art. 2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the Board of Directors.

2.2 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Objects

4.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

4.2 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, be involved in the incorporation, development and control of any company, acquire by way of investment, subscription, underwriting or option to purchase, securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, get the best return out of such securities and patents and grant to or for the benefit of companies, and or affiliates of those companies, in which the Company has a shareholding, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.3 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.4 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Chapter II. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital

5.1 The Company's subscribed share capital is fixed at 31,000.- EUR (thirty-one thousand euro) divided into 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares, each with a nominal value of 1.25 EUR (one euro twenty-five cents).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 The Shares of the Company shall be and remain in registered form.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by the registration in the said register.

6.3 Certificates of these registrations will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is made in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of 10% (ten per cent) per year calculated from the date when payment was due.

6.6 The Company may purchase or redeem its own Shares within the limits set forth by law and these Articles.

Chapter III. Management of the company - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors

7.1 The Company is managed by a Board of Directors of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by a General Meeting of Shareholders. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting of Shareholders.

7.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

7.3 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

8.1 The Board of Directors will elect from among its members a Chairman. It may further choose a Secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The first Chairman shall be appointed by a General Meeting of Shareholders.

The Chairman will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, in which case a two days prior notice is required or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days' written notice of Board of Directors meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.3 The Board can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

8.4 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board. At the next General Meeting of Shareholders, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid. In case the required majority is not reached by such members, the adoption of any such resolution shall - without delay - be submitted by the Board of Directors to the Shareholders' Meeting.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors

9.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

9.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the amended law of 10 August 1915 on commercial companies or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers

11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.

11.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to an agent, who will be called Managing Directors (in the case the agent is at the same time a Director) or Chief Executive Officer. The delegation in favour of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the General Meeting of the Shareholders.

11.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two Director in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

11.4 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out within Luxembourg.

Art. 12. Indemnification

The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Statutory Auditor

The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time by the General Meeting of the Shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders

The General Meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders. It shall have the broadest powers conferred upon it by law and this articles of association to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings

15.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of Mai at 11 o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.2 Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings, Vote

16.1 General Meetings of Shareholders shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting of Shareholders whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than 8 days prior notice.

All notices calling General Meetings of Shareholders must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at a Shareholders' Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

To the extent permitted by law, circular resolutions of the shareholders shall be validly taken if approved in writing by all the shareholders. Such approval may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

16.3 Any shareholder may vote at any General Meeting by himself or by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

16.4 Each share entitles its shareholder to one vote.

16.5 Except as otherwise required by law or by this articles of association, resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

16.6 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting of the Shareholders shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the Meeting's Board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Meeting's Board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Chapter V. Financial Year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. Financial Year

The Company's financial year runs from the January 1st to the December 31st of every year.

Art. 18. Annual Accounts

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting of the Shareholders, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the Board of Director's report, the statutory auditor(s') report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting of the Shareholders.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting of the Shareholders.

19.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by law.

19.6 The General Meeting of the Shareholders may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation**Art. 20. Dissolution**

The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation

In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

Chapter VII. General provision**Art. 22. Applicable law**

All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

The first business year begins on 15th July 2003 and ends on 31 December 2003.

The first annual meeting will be held on 2004.

Subscription and payments

The Articles of the Company having thus been established, the appearing parties hereby declare that they subscribe to the 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) Shares having a nominal value of 1.25 EUR (one euro twenty-five cents) each, representing the total subscribed share capital of the Company, in the following proportions and for the following payments:

Shareholders	Shares	Payments
- CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VII) LIMITED, prenamed, . . .	24,799	30,998.75 EUR
- CCP VII SYNDICATION LIMITED, prenamed.	1	1.25 EUR
Total:	24,800	31,000 EUR

All these shares have been fully paid up by a payment in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this fact.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the law of 10th August 1915 as amended on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting of Shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. Setting of the number of directors at four.

2. Appointment of the following four directors for a period which shall end at the General Annual Meeting to be held in 2004:

- (a) Mr Bruce Dockeray, accountant, residing at 17 Rosebery Road, GB-London N10 2LE;
- (b) Mr Roger Pilgrim, banker, residing at 55 Redington Road, Hampstead, GB-London NW3 7RP;
- (c) Ms Kristel Segers, company director, with business address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and
- (d) Mr Christophe Gammal, economist, with business address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3. Appointment of the following statutory auditor for a period which shall end at the General Annual Meeting to be held in 2004:

* AACO, société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 88.833

4. Setting of the registered office of the Company at 174 route de Longwy, L - 1940 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(a) CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VII) LIMITED, une société à responsabilité limitée (enregistrée sous le numéro 2197301) constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle, avec siège social au 85 Watling Street, GB-Londres EC4M 9BX,

ici représentée par Maître Danielle Kolbach, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'un pouvoir de substitution donnée le 15 juillet 2003.

(b) CCP VII SYNDICATION LIMITED, une société à responsabilité limitée (enregistrée sous le numéro 2197301) constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle, avec siège social à 85 Watling Street, GB-Londres EC4M 9BX,

ici représentée par Maître Danielle Kolbach, prénommée, en vertu d'un pouvoir de substitution donnée le 15 juillet 2003.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Chapitre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est formé une société anonyme prenant la dénomination de LION ACQUISITION 100 S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

4.1 La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra de plus créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés

ou à leur profit, et/ou aux filiales de ces sociétés, dans lesquelles la Société détient une participation, tous concours, prêt, avance ou garantie.

4.2 Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.3 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

Chapitre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), divisé en 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro vingt-cinq cents) chacune.

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions

6.1 Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le Président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5 Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds soient faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard au taux de dix pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi et les présents statuts.

Chapitre III. Administration de la société - Surveillance

Art. 7. Nomination et révocation des administrateurs

7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7.2 Les administrateurs sortants sont rééligibles.

7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration

8.1 Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier Président sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Président présidera toutes assemblées d'actionnaires et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, auquel cas un préavis de deux jours est requis ou sur accord préalable des membres pouvant participer, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, télécopie, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant au conseil de s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

8.4 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables. Si la majorité requise n'est pas atteinte par ces membres, l'adoption de ces résolutions devra - et sans délai - être soumise par le Conseil d'Administration à l'Assemblée des Actionnaires.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

9.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir ou de faire accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs mandataires, qui prendront le nom d'administrateur-délégué (si le mandataire est en même temps un administrateur) ou de Chief Executive Officer. La délégation en faveur d'un membre du Conseil d'Administration nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.3 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, ou les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

11.4 La Société est gérée exclusivement et effectivement à Luxembourg. Tous les actes de gestion sont exercés au Luxembourg.

Art. 12. Indemnisation

La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Commissaire aux Comptes

La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles et révocables à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires

L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges qui lui sont conférés par la loi et ces statuts pour ordonner, exécuter ou ratifier des actions se rapportant aux activités de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales

15.1 L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se réunit au siège de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

15.2 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 16. Procédure et vote

16.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

16.2 Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations pour les Assemblées Générales des Actionnaires doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Dans les limites permises par la loi, des résolutions d'actionnaires peuvent être prises valablement si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

16.3 Tout actionnaire aura le droit de vote à une Assemblée Générale en personne ou en désignant par écrit, par fax, câble, télégramme ou télex un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

16.4 Chaque action donne droit à une voix.

16.5 Excepté dans les cas prévus par la loi, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

16.6 Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Chapitre V. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices**Art. 17. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

18.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire, le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport.

18.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale ordinaire annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des bénéfices

19.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

19.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

19.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

19.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

19.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Chapitre VI. Dissolution- Liquidation

Art. 20. Dissolution

La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 22. Loi applicable

Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le 15 juillet 2003 et finit le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle sera tenue en 2004.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro vingt-cinq cents) chacune, représentant la totalité du capital social, dans les proportions suivantes et avec les paiements suivants:

Actionnaires	Actions	Paiements
- CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VII) LIMITED, prénommée. .	24.799	30.998,75 EUR
- CCP VII SYNDICATION LIMITED, prénommée.	1	1,25 EUR
Total:	24.800	31.000,00 EUR

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des paiements en numéraire, de sorte que le montant de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre des administrateurs à quatre.
2. Nomination des quatre administrateurs suivants pour une période qui prendra fin après l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2004:

(a) Monsieur Bruce Dockeray, comptable, demeurant au 17 Rosebery Road, GB-Londres N10 2LE;

(b) Monsieur Roger Pilgrim, banquier, demeurant au 55 Redington Road, Hampstead, GB-Londres NW3 7RP;

(c) Madame Kristel Segers, administratrice de sociétés, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; et

(d) Monsieur Christophe Gammal, économiste, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3. Nomination du commissaire aux comptes suivant pour une période qui prendra fin après l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2004:

* AACO, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.833

4. Fixation de l'adresse du siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte. fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de discordances entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Kolbach, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2003, vol. 877, fol. 100, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2003.

J.-J. Wagner.

(044133.3/239/582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2003.

BOCS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 49.591.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 17 octobre 2002

Il résulte du procès-verbal que l'Assemblée:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation en ce qui concerne l'exécution de leur mandat;
- prononce la clôture de la liquidation;
- décide que les livres et documents de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour BOCS HOLDING S.A. (en liquidation)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043301.3/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

EUROPÄISCHE GRUNDBESITZ UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 67.385.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01903, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour la société EUROPÄISCHE GRUNDBESITZ UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(043353.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

EUROPÄISCHE GRUNDBESITZ UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 67.385.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01901, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour la société EUROPÄISCHE GRUNDBESITZ UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(043356.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

EUROPÄISCHE GRUNDBESITZ UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 67.385.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01898, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour la société EUROPÄISCHE GRUNDBESITZ UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(043360.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

ALINICO'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.053A.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

ALINICO'S S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043225.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

ALASKA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.463.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 juin 2003 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043247.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

HUSMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.721.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDITEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

HUSMAN S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043251.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

LUXEMBURGER GLASWELT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 74.835.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Signature.

(043460.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

CIVIL ENGINEERING INTERNATIONAL HOLDING S.A.,

Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.426.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2003

1. La liquidation de la société CIVIL ENGINEERING INTERNATIONAL HOLDING S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

A. Torres Garcia

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043198.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

REVI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 56.215.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2002

1. La liquidation de la société REVI INTERNATIONAL S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043200.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.

GLOBALTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.955.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue à Luxembourg le 13 novembre 2002

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Samir Al-Ibrahim de son poste d'administrateur.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, 133, avenue Pasteur, L-2131 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043250.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2003.
